

A map of the Baie de Somme 3 Vallées region is shown in the background. The title 'LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE' is written in large, colorful, outlined letters. The word 'LE' is green, 'SCHEMA' is blue, 'DE' is green, 'COHERENCE' is blue, and 'TERRITORIALE' is blue. There are three puzzle pieces: a blue one near 'SCHEMA', an orange one near 'COHERENCE', and a green one near 'TERRITORIALE'.

LE SCHEMA
DE COHERENCE
TERRITORIALE

 BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

Compte-rendu atelier thématique n°3
23 septembre 2022
« Développement économique,
agriculture et commerces »

Contenu de l'atelier thématique n°3

- Organisation :
 - **3 tables-rondes pour 4 thématiques** > 3 ateliers dans la journée suivie d'une restitution commune par thématique
 - Un travail sur chaque thématique portant dans un premier temps sur le **PAS** et dans un deuxième temps sur le **DOO/DAACL**
- Objectifs :
 - Adapter les ambitions du nouveau PAS du SCoT à partir de la première version de PADD qui avait été formalisée en 2019, sur la thématique du développement économique, de l'agriculture, du tourisme et du commerce > **Travail de fond et de forme sur la reformulation des ambitions (titres et contenu des axes et objectifs)**
 - Identifier en cohérence les orientations qui pourront prendre place au sein du DOO et du DAACL, notamment à partir de démarches existantes dont le SCoT pourrait s'inspirer > **Formulation d'orientations et indication de démarches existantes**

Pour contexte, un travail similaire sur le PAS et le DOO avait été mené lors de 2 ateliers en juin, portant sur les thématiques suivantes :

- « Logements, mobilités, équipements et services »
- « Les orientations environnementales et paysagères pour un aménagement et un développement durables »

Reformulation des 4 ambitions du PAS

Titres des ambitions initiales



Nouveaux titres proposés

1. « vers un territoire à haute valeur ajoutée économique et numérique »
2. « le soutien aux activités touristiques »
3. « pérenniser et installer de nouvelles unités agricoles et maritimes »
4. « la régénération des espaces économiques mutables ou sous-optimisés »

1. « Un territoire économique dynamique et d'avenir »
2. « Le développement raisonné des activités touristiques »
3. « Pérenniser et conforter le tissu agricole et maritime »
4. « La régénération des espaces économiques mutables »



... une adaptation du contenu de chacune des ambitions



Un territoire économique dynamique et d'avenir

Les principales modifications apportées sur le PAS :

- Travail de **reformulation et de sémantique**
- Une **recontextualisation** du territoire :
 - une inscription non seulement au sein des Hauts-de-France, mais également aux portes de la Normandie
 - Un positionnement plus concret du territoire à définir par rapport aux orientations du SRADDET Hauts-de-France : notamment mentionner le nécessaire maintien des pôles d'excellence existants et l'optimisation logistique
- Miser non pas sur la segmentation et spécialisation des zones d'activités, mais davantage sur leur **mixité économique**
- De nouvelles ambitions sur la **cohérence entre l'offre de formations et les besoins des entreprises locales**, ainsi que le **développement de synergies**
- **Adaptation des 3 axes :**

I. Soutenir le processus régional de ré-industrialisation, et l'inscrire dans une logique de complémentarité entre pôles urbains et zones rurales

II. Faire émerger un écosystème territorial de l'innovation en Baie de Somme

III. Proposer des sites économiques nouveaux ou requalifiés à haute performance environnementale



I. Contribuer au développement des activités économiques existantes

II. Faciliter les synergies propices à l'innovation

III. Un territoire économique d'avenir tendant vers la haute performance environnementale



Plusieurs orientations et exemples identifiées pour le DOO :

I. Contribuer au développement des activités économiques existantes

- Optimiser les formations aux compétences des activités économiques locales et développer les formations en alternance
- Développer les services d'accueil pour les jeunes salariés afin de développer les capacités d'hébergement, pour favoriser l'attractivité du territoire
- **Exemple du SPEL (service public emploi local)**

II. Faciliter les synergies propices à l'innovation

- Déployer l'économie circulaire
- Sensibiliser les acteurs économique de proximité à l'usage du numérique
- **Exemple : déploiement d'une plateforme marchande numérique à destination des acteurs économiques de proximité**

III. Un territoire économique d'avenir tendant vers la haute performance environnementale

- Privilégier des formes urbaines innovantes, qui soient intéressantes sur le plan environnemental et paysager
- Développer les activités liées à la silver économie et contribuer au SRDEII
- **Exemple d'un site HPE : Lidl d'Abbeville doté d'un système de récupération d'eau et de panneaux photovoltaïques**

Volet DAACL

- Inviter les communes à s'engager dans des dispositifs de revitalisation
- **Exemples : Action cœur de ville, ORT, Petites villes de demain, schéma de développement commercial (Vimeu, Abbevillois...) etc**

Anciens axes

Proposition d'axes



Le développement raisonné des activités touristiques

Les principales modifications apportées sur le PAS :

- Idée de valoriser également le **tourisme industriel et les savoir-faire du territoire**, ainsi faire la promotion d'un tourisme identitaire
- Objectif de mise en avant des **sites naturels, du petit patrimoine et des arts culinaires**
- Objectif d'organiser le **tourisme fluvestre** autour de la Somme en lien avec le projet départemental « **Vallée de Somme** »
- Idée de favoriser le **développement du tourisme dans l'avant-pays**, et faciliter la valorisation du patrimoine bâti rural
- Accompagner la **diversification des logements touristiques**
- Un nouvel axe créé en rapport avec le développement des **itinéraires de mobilités douces** et la création de routes touristiques en rapport avec les destinations touristiques, entraînant l'**adaptation des 3 axes** :

- I. Mettre en tourisme tout le territoire du SCoT en complétant les dimensions balnéaires et sites écologiques exceptionnels du littoral avec les vocations suivantes*
- II. Se positionner sur le segment du tourisme régional avec les atouts de la proximité de la Métropole Lilloise et du Nord de l'Île-de-France pour attirer les courts/moyens séjours*



- I. Mettre en tourisme tout le territoire du SCoT en complétant les dimensions balnéaires et sites patrimoniaux exceptionnels*
- II. Développer des offres touristiques pour attirer les courts/moyens séjours*
- III. Favoriser les mobilités douces en rapport avec les destinations touristiques présentes sur le territoire*



Plusieurs orientations et exemples identifiées pour le DOO :

- I. Mettre en tourisme tout le territoire du SCoT [...]*
 - Mailler l'itinérance sur tout le territoire
 - Développer des aires de camping-car et des aménagement en faveur des mobilités douces au sein de la Forêt de Crécy
 - **Exemples d'initiatives locales : Réseau Points Nœuds, Vallée de Somme Vallée idéale, Baie de Somme Attractivité, camping Clos Cacheleux ...**

II. Développer des offres touristiques pour attirer les courts/moyens séjours

- Mettre en réseau les acteurs
- Etoffer l'offre culturelle sur tout le territoire, à partir d'une programmation centralisée et concertée
- Réfléchir sur une offre de tourisme annuelle, par la proposition d'activités hors saison estivale
- **Exemple d'offre culturelle itinérante : Troupe Solilès**

III. Favoriser les mobilités douces en rapport avec les destinations touristiques présentes sur le territoire

Anciens axes

Proposition d'axes



Pérenniser et conforter le tissu agricole et maritime

Les principales modifications apportées sur le PAS :

- Une ambition du **maintien des prés et espaces cultivés** qui ne concerne pas seulement les communes littorales, mais **l'ensemble du territoire**
- Intégration de nouveaux objectifs : Prise en compte des **enjeux du ZAN** (maîtrise de l'artificialisation des espaces agricoles, préservation des courtils), du développement concerté des **énergies renouvelables**, de la promotion des productions locales à travers les **circuits-courts / vente à la ferme** (organisation des points d'échange)
- Idée de valoriser l'image du marque du territoire, et ce en confortant les **filières existantes faisant la renommée du territoire** (notamment celles liées aux produits de la mer)
- Idée d'encourager les **initiatives citoyennes** pour rétablir le lien entre la population et l'agriculture

• **Réorganisation de la hiérarchie des 4 axes :**

I. Promouvoir l'identité agricole et maritime de Baie de Somme 3 Vallées

II. Faire des grands ensembles agricoles des éléments majeurs du maintien et de la redynamisation des filières agricoles de la Picardie maritime

III. Mettre en commun des actions foncières permettant une véritable gestion des terrains agricoles

IV. Soutenir la transmission des connaissances et des savoir-faire agricoles



Plusieurs orientations et exemples identifiées pour le DOO :

I. Promouvoir l'identité agricole et maritime de Baie de Somme 3 Vallées

- Favoriser l'accueil de points de vente de produits locaux, en particulier dans les secteurs habités
- **Exemple : Fromagerie de Ponthoile, Locavrac à Abbeville**

II. Faire des grands ensembles agricoles des éléments majeurs du maintien et de la redynamisation des filières agricoles de la Picardie maritime

- Expérimenter des cultures nouvelles
- Encourager l'implantation de serres d'exploitations sur le secteur du Vimeu, et miser sur la complémentarité entre zones industrielles et serres
- **Exemples de cultures : Vignes à Crécy, Vron, Quesnoy-le-Montant**

III. Mettre en commun des actions foncières permettant une véritable gestion des terrains agricoles

- Engager des actions pour la protection des haies, chemins et courtils et la protection des zones de captage et de rétention d'eau face à l'érosion
- Concilier les activités économiques, notamment en optimisant les espaces sous-occupés par les entreprises pour développer de l'activité agricole
- **Exemple : Clause / acte de vente entre agriculteur et particulier à Bittencourt**

IV. Soutenir la transmission des connaissances et des savoir-faire agricoles

- Promouvoir les savoir-faire des territoires, notamment au travers des fermes pédagogiques
- **Exemple Larris de Yonval, pour l'usage de l'éco-pâturage pour l'entretien de lieux publics**



La régénération des espaces économiques mutables

Les principales modifications apportées sur le PAS :

- **Reformulation du premier axe :**

I. Les principales ambitions en matière d'insertion paysagère des activités économiques

II. L'optimisation des sites économiques : un levier majeur pour tendre vers le ZAN

III. Les objectifs de réduction de la consommation de l'espace à vocation d'activité



I. Renforcer la prise en compte du patrimoine bâti dans tout projet de restructuration de friches

[...]

- Des objectifs intégrant de nouveaux **enjeux relatifs ZAN** au sein des différents objectifs, notamment pour favoriser le foncier économique plus vertueux
- De nouvelles questions à intégrer notamment le **devenir des carrières après exploitation**, les **périmètres d'éloignement des exploitations agricoles**
- Pour la prise en compte du patrimoine bâti dans tout projet de restructuration de friches :
 - Un intérêt soulevé pour la réutilisation du bâti ancien mais aussi des matériaux (circuits courts)
 - Prendre en compte le fait que les friches d'activités (et les sites existants) sont susceptibles d'évoluer vers d'autres destinations (A Abbeville, dans plusieurs cœurs de bourg du Vimeu, les friches agricoles du PM notamment) comme du logement
 - Une nécessaire amélioration de la qualité paysagère dans l'ensemble des ZA et pas seulement celles situées dans l'ex Abbevillois
 - La nécessaire prise en compte des possibilités d'énergies renouvelables des activités économiques, et d'intégrer des parkings vélos / bornes électriques
 - Question de la propriété des friches à prendre en compte (bien sans maître)
 - Question de la logistique (Abbeville, ZAC des Hauts Plateaux)
- Pour l'optimisation des sites économiques :
 - Se référer aux **études friches** existantes (SIS) pour la récupération, et sur l'inventaire des ZA à venir
 - un levier **d'incitation mais non pas d'obligation** pour les propriétaires des activités existantes à **optimiser** leur foncier au vu des difficultés
- Une révision des **ambitions d'extension relatifs aux projets porteurs** suivants : ZA du Vimeu industriel; parc industriel de la Baie de Somme, ZAC des Hauts Plateaux – a priori 77 hectares projetés contre 95 auparavant



La régénération des espaces économiques mutables

Plusieurs orientations et exemples identifiées pour le DOO :

I. Renforcer la prise en compte du patrimoine bâti dans tout projet de restructuration de friches

- Valoriser et favoriser toute initiative qui conserve les valeurs patrimoniales, historiques, culturelles et environnementales du territoire
- Privilégier un recyclage foncier visant la préservation et la valorisation du patrimoine
- **Exemple de requalification qualitative de bâtiments agricoles en cœur de bourg à Lamotte-Warfusée**

II. L'optimisation des sites économiques : un levier majeur pour tendre vers le ZAN

- Réaliser un inventaire des zones d'activités et des friches
- « Intelligence territoriale au service des entreprises » pour convaincre de l'intérêt de l'optimisation
- **Exemples d'optimisation de sites sur d'autres territoires : Usine textile de Roubaix, le site Comilog-Capecure à Boulogne-sur-Mer**
- **Exemple d'installation photovoltaïque sur des friches polluées sur l'ancienne décharge de Nampont Saint-Martin**

III. Les objectifs de réduction de la consommation de l'espace à vocation d'activité

- Favoriser les services / activités mobiles ou flexibles qui permettent la modularité fonctionnelle
- **Exemple : par le biais d'activités itinérantes**